

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Talboul, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES.

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Avril 1877.

LE PROTOCOLE.

Le protocole a été signé le 31 mars à Londres, ainsi que nous l'avons dit hier.

Quelle est la valeur de cet acte diplomatique ? Il laisse subsister trois questions fort graves.

La Porte doit faire la paix avec le Monténégro, accepter le programme de la conférence et désarmer.

Pour que la signature si longtemps retardée du protocole pût être considérée comme garantissant le maintien de la paix générale, il faudrait que ces trois conditions fussent accomplies : c'est dire que, par lui-même, il se réduit à peu de chose, à ce point de vue du moins.

Mais voici que le Nord, dont les commentaires méritent une attention particulière, envisage sous un tout autre aspect le document diplomatique dont il s'agit. D'après ce journal, ce serait un acte « constatant l'accord des puissances sur la nécessité d'exécuter en Turquie les réformes arrêtées par la conférence ».

La France va plus loin encore. Elle publie sous ce titre : *Abrogation des traités de Paris*, une note ainsi conçue :

« Le protocole de clôture des travaux de la Conférence internationale ayant été signé hier soir, à cinq heures, à Londres, les traités de Paris sont virtuellement abrogés, puisqu'ils sont remplacés effectivement par un instrument nouveau, qui consacre, si atténué qu'il soit, le droit d'ingérence de l'Europe dans les affaires intérieures de la Turquie ».

« Nous croyons que la Russie proclamera bientôt ce résultat de la campagne diplomatique qui s'achève. »

C'est là, évidemment, l'interprétation russe. Que ce soit aussi l'interprétation an-

glaise, voilà une assertion que personne n'oserait produire parce qu'elle irait aux plus extrêmes limites de l'in vraisemblance et de l'absurde. Il est donc très probable que les puissances qui viennent d'apposer ensemble leurs signatures au bas du protocole de Londres ne s'entendent pas sur sa portée et ses conséquences. Singulier accord, en vérité, et peu fait pour rassurer l'opinion en Europe.

Les journaux anglais, pour la plupart, montrent qu'ils sont loin de voir dans cet acte international une garantie efficace de sécurité pour l'avenir.

Le Standard dit que tout dépend, comme auparavant, de la sincérité de la Russie.

Le Times, dans un premier-Londres moins pessimiste, dit qu'il serait téméraire d'affirmer que tout danger de guerre est passé. Mais, ajoute-t-il, nous pouvons assurément accepter comme un fait que le protocole tend à amener la paix : on aura beaucoup fait si l'arrangement conclu permettait à la Russie d'éviter la guerre, sans sacrifier sa dignité.

Le Morning-Post dit que si la Russie déclare qu'elle ne peut désarmer sur-le-champ et ouvertement, mais qu'elle est en réalité prête à prendre des mesures équivalentes à un désarmement, l'Angleterre continuera à seconder, par tous les moyens possibles, les intentions pacifiques du czar ; mais on attend beaucoup plus qu'une décentralisation des forces russes.

Le Times calcule d'une manière générale que les dépenses budgétaires de l'année dernière dépasseront le revenu de près d'un million de liv. st. Il conseille de couvrir le déficit par une augmentation des droits sur les eaux-de-vie françaises importées en Angleterre.

Le Times rapporte que les signataires du protocole se sont réunis samedi après midi et ont rédigé et signé un procès-verbal contenant le texte exact des déclarations du comte Schouvaloff relativement à la volonté de la Russie de démobiliser.

Malgré leur caractère restrictif, ces déclara-

tions forment un document qui contient un engagement conditionnel, mais bien défini, de la part de la Russie de procéder à un désarmement.

Ce fait donne une importance nouvelle à la signature du protocole.

Voici également comment les journaux autrichiens apprécient la signature du protocole :

La Presse interprète les nouvelles arrivées de Londres dans le sens d'une prolongation de délai, dont la durée dépendra de l'attitude ultérieure de la Porte. « Avant tout, » dit cette feuille, « la Porte aura à montrer que le mouvement général de réformes qui doit inaugurer l'ère constitutionnelle suffit également pour accomplir la première et la plus importante des tâches du gouvernement ottoman : la pacification des trois provinces insurgées ».

Si la Porte ne parvient pas à effectuer cette pacification, les plaintes s'élèveront de tous côtés comme par le passé, et, au bout de six mois, la diplomatie européenne se retrouvera en présence des mêmes questions qu'elle espère ajourner non-seulement pour des mois, mais même pour des années.

Quant à la question de la démobilisation, dit la feuille citée, elle pourra se résoudre, pourvu que la Turquie en prenne l'initiative. Dès que la Porte aurait réduit le nombre de ses combattants, la Russie, de son côté, prendrait des mesures semblables. Une partie de l'armée du Sud serait licenciée, et les corps d'armée retourneraient dans leurs garnisons respectives. Tout au plus resterait-il à la frontière un corps d'observation ».

Le Fremdenblatt, de son côté, dit : « Nous jouissons donc aujourd'hui d'une perspective de paix, et nous avons au moins la consolation que, une fois le protocole signé, les événements de ces derniers temps n'amèneront pas casus belli. Mais ce que l'avenir le plus prochain nous prépare, qui pourrait le savoir aujourd'hui ? Soyons reconnaissants pour le peu qui nous a été donné, soyons modestes. Cette semaine de

calme sera certainement suivie d'autres semaines de tranquillité. Ce calme durera-t-il des mois encore ? C'est là une question à laquelle nous ne saurions répondre. »

Les autres journaux sont à peu près unanimes à manifester, au sujet des résultats du protocole, des défiances qui ne sont que trop justifiées par l'état de l'opinion en Europe. Le Morgenpost, de Vienne, les résume parfaitement par ces mots : « Le sauvetage du protocole est opéré, mais pas celui de la paix. » Une longue correspondance adressée de Saint-Petersbourg à l'Agence Havas, parlant de la surexcitation des esprits dans la capitale de la Russie, s'exprime en ces termes :

« L'empereur fera la guerre ; il l'a promis, et un Romanoff n'a jamais manqué à sa parole ».

Enfin, en troisième lieu, l'empereur ne peut pas se délier de cet engagement, quand même il le voudrait, parce que, étant autocrate, il a engagé non-seulement lui-même, mais la nation. Ainsi que le faisait remarquer le prince Gorischakoff dans une lettre datée de Livadia et adressée à un ministre anglais, lettre qui fut publiée dans le Journal de Saint-Petersbourg, sur l'ordre du prince même, au mois de novembre dernier, il n'existe pas en Russie une représentation nationale, des Chambres formant un Parlement qui puissent exprimer la volonté du pays, diriger sa politique et même annuler par ses votes les engagements pris par son souverain. C'est donc l'honneur de la nation en même temps que le sien propre que l'empereur a engagé dans son discours de Moscou ».

Sans doute ces lignes étaient écrites avant l'acceptation du protocole par l'Angleterre, mais si l'on rapproche ce langage de celui qui est tenu par tous les organes politiques accrédités à Londres, à Berlin, à Vienne, on se trouve bien forcé de conclure que rien n'est fait encore.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ON DEMANDE UNE ORPHELINE.

(Suite.)

VI. — TOUT CE QUI RELUIT N'EST PAS OR.

Il se passa près de deux semaines avant que M^{me} Loghouët découvrit qu'il manquait quelque chose aux perfections de sa protégée.

Une petite scène qui se passa dans la salle à manger vint la rendre soucieuse.

Il pleuvait ; on n'avait pas pu descendre Catherine au jardin, et M^{me} Loghouët avait ordonné qu'on l'installât dans la salle à manger, où elle serait mieux que dans la cuisine.

Catherine était donc là, assise près de la fenêtre, et essayait avec attention un nouveau point de broderie que la femme de chambre venait de lui montrer. Elle s'appliquait tant, qu'elle en devenait toute rouge ; et Nanette, qui venait de temps en temps la voir, lui ôta l'ouvrage des mains.

« En voilà assez, Catherine, lui dit-elle ; vous savez bien que le docteur vous a défendu de vous fatiguer. Reposez-vous. »

« Je voudrais tant savoir broder, et faire de

jolies choses pour Madame ! répondit Catherine en soupirant.

« Une drôle d'ouvrière, qui ne peut pas travailler deux heures de suite ! dit d'un ton dédaigneux la petite Cécile, qui était sur la table les pièces d'un jeu de constructions. »

« Catherine n'est pas une ouvrière, répondit Nanette. »

« Ah ! eh bien, qu'est-ce qu'elle fait ici, alors ? Nanette ne demandait pas mieux que de le raconter. Cécile ne la laissa pas achever son récit. »

« Je comprends, je comprends, dit-elle ; Catherine est une pauvre qui est ici par charité. »

« Et vous donc ! s'écria Nanette indignée. Elle allait continuer ; Catherine l'arrêta : — Chut, Nanette ! si Madame vous entendait, cela lui ferait de la peine. »

Mais, par les portes ouvertes, M^{me} Loghouët avait entendu, et elle apparut soudain dans la salle à manger. Cécile devint pourpre.

« Ma chère petite, dit M^{me} Loghouët, Catherine n'est pas une pauvre : c'est une enfant que je garde en attendant que son père vienne la chercher, et j'entends que personne ne lui parle comme tu viens de le faire. N'oublie pas cela. »

Et, toute émue de l'air triste de Catherine, elle se pencha vers elle et la baisa au front. Catherine se redressa avec joie sous cette caresse.

« Oh ! Madame ! que je vous aime ! lui dit-elle. »

Si M^{me} Loghouët eût analysé ses sentiments, elle se fût dit à ce moment-là : — Moi aussi, je l'aime.

Cécile baissa la tête et ne dit rien.

Un instant après, une visite arriva ; on fit appeler la petite fille au salon, et elle déploya encore plus de grâce que de coutume dans l'exhibition de ses petits talents. Toute la journée, elle redoubla de gentillesse et de prévenances, et M^{me} Loghouët, un instant troublée, finit par se dire : — Elle cherche à réparer sa faute, elle a bon cœur.

Avait-elle bon cœur ? On aurait pu le croire en la voyant apporter en grande pompe à Catherine une bonne part de son dessert, — qu'on ne manquait pas de lui remplacer quand elle revenait à table. — Mais on ne l'aurait pas cru du tout, si l'on avait remarqué les regards haineux qu'elle jetait à la pauvre infirme, si l'on avait entendu les paroles blessantes qu'elle lui disait à toutes les fois qu'elle se trouvait seule avec elle, assurée qu'elle était que Catherine ne s'en plaindrait pas.

Une circonstance survint, qui aurait pu les rapprocher : Cécile eut la rougeole.

Quand sa fièvre fut passée, elle commença à s'ennuyer ; et Cécile n'avait pas l'ennui commode. Elle voulait se lever, lire, faire ouvrir les fenêtres, toutes choses absolument défendues ; et M^{me} Lo-

ghouët ne savait qu'inventer pour la distraire ; elle n'avait pas la force de lire haut, et c'était pourtant ce que la malade réclamait sans cesse : elle avait renoncé à lire elle-même depuis que le docteur avait affirmé que ses yeux resteraient rouges si elle les fatiguait.

La pauvre grand-mère, à bout d'inventions, traversait tristement la salle à manger pour aller fouiller dans ses tiroirs, à la recherche de quelque chose de nouveau, lorsqu'elle s'entendit appeler :

« Madame ! Madame, s'il vous plaît ! disait Catherine d'une voix timide. »

M^{me} Loghouët se retourna et regarda.

Catherine lui tendait une grande feuille de carton sur laquelle elle avait rangé tout un mobilier en miniature : des chaises, des tables, des armoires, des lits, des tabourets ; le tout fait avec des cartes taillées, collées et cousues ensemble avec une adresse merveilleuse.

« Madame, est-ce que cela n'amuserait pas la petite demoiselle, ces petites choses-là ? »

« Je pense que si, ma bonne Catherine ; je vais les lui donner de ta part. Je te remercie. »

« Mais, Madame, si j'allais en faire d'autres auprès de son lit ? Peut-être que cela l'amuserait encore plus ? »

M^{me} Loghouët hésitait.

« Tu n'aurais qu'à prendre la rougeole, ma

Chronique générale.

De nouveaux motifs de préoccupations ne vont-ils pas surgir ?

Le départ de MM. Jules Simon et Léon Say pour l'Italie, où l'ambassadeur de Victor-Emmanuel s'est rendu également, donne lieu à de nombreux commentaires. L'Agence Havas a reçu de Rome la dépêche suivante :

« Le général Cialdini est arrivé. Il a eu une entrevue avec M. Melegari ; il n'est chargé d'aucune mission.

» Le bruit que le voyage de MM. Léon Say et Jules Simon aurait pour but certains pourparlers relativement au traité de commerce avec l'Italie est dénué de fondement. On assure que MM. Say et Simon ne viendront pas à Rome. »

Nous doutons que ce démenti mette fin aux rumeurs auxquelles nous faisons allusion, et d'après lesquelles le voyage des deux ministres français, sinon à Rome, du moins en Italie, aurait un autre but encore, et ajoutons un but plus important que de faciliter le renouvellement des conventions commerciales. Voici ce que nous lisons en tête du bulletin de la *Voce della Verità*, sous la date du 31 mars :

« L'Italie a présentement de grandes affaires avec la France. L'illustre Cialdini, ambassadeur d'Italie à Paris, vient à Rome ; deux ministres français, celui des finances, M. Léon Say, et celui de l'intérieur, qui est en même temps président du conseil, M. Jules Simon, viennent à Venise et à Florence, et assurément ce n'est pas pour respirer les douces brises printanières de ce beau pays, ni pour assister à une sérénade en gondole ou admirer le beau Campanile de Giotto.

» On dit qu'il s'agit de négociations pour le renouvellement des traités de commerce. Mais il nous semble que des négociations semblables ne suffiraient pas seules à nécessiter le déplacement de personnages qui occupent des positions si élevées. »

Quant au but du voyage de l'ambassadeur italien, voici quel il serait, d'après une communication adressée de Rome, le 29 mars, à l'*Unità cattolica*. Le général Cialdini aurait eu avec le général Ignatieff un entretien d'un caractère si grave que, pour éviter toute indiscretion, il aurait jugé à propos d'aller en rendre compte en personne à son gouvernement.

Au lieu de nier que l'excursion de deux des membres du cabinet français en Italie pendant les vacances de Pâques puisse être en aucune façon rattachée aux négociations commerciales, n'aurait-il pas été plus habile, de la part de l'Agence Havas, de risquer ce demi-aveu ? C'est la question que chacun va se poser.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle accueillie par l'*Unità cattolica* est propre à piquer vivement la curiosité, ou plutôt à propager l'inquiétude en France et partout. Espérons

donc que d'utiles indiscretions ne tarderont pas trop à faire connaître l'objet de la grave communication faite au général Cialdini par le général Ignatieff.

L'Agence Havas prend soin de nous avertir que « M. le ministre des affaires étrangères est parti pour Cannes, où il restera jusqu'au 10 avril. » Y a-t-il une intention dans ce fait divers ? Dans tous les cas, M. le duc Decazes avait grande hâte de quitter Paris, car il n'a pas même attendu M. le marquis d'Harcourt, ambassadeur de France en Angleterre, arrivé le lendemain matin seulement, et qui était porteur du protocole signé samedi à Londres par les représentants des puissances.

Le prince de Bismark se dispose à profiter d'un congé qu'il comptait prendre depuis quelque temps déjà. Pendant l'absence du prince-chancelier, les affaires extérieures seraient gérées par M. de Bulow et les affaires intérieures par M. de Camphausen.

Il semble résulter de là que le congé de M. de Bismark sera un peu long. D'après une autre version, que nous reproduisons sous toutes réserves, il ne s'agirait pas seulement d'un congé, mais d'une démission plus ou moins déguisée. Le prince de Bismark se serait trouvé en dissentiment avec l'empereur Guillaume, soit sur la politique extérieure, soit sur la question soulevée par la démission du ministre de la marine de l'empire, le général de Stosch, démission que le chancelier conseillait d'accepter et que l'empereur Guillaume a refusée.

Le *Messageur de Paris*, qui a donné le premier cette nouvelle d'après des renseignements qui lui sont parvenus directement de Berlin, se demande quelle signification il faudrait donner à la retraite définitive ou momentanée de l'homme d'Etat qui, depuis plus de quinze ans, dirige la politique prussienne.

Le *Messageur* ne partage pas l'avis de ceux qui croient que M. de Bismark se retirerait devant le triomphe du parti militaire. Il incline au contraire à penser que la retraite du prince-chancelier serait l'indice et la conséquence de la politique pacifique qui aurait prévalu dans les conseils de l'empereur Guillaume et du czar Alexandre.

Suivant nous, il faut savoir avant tout, d'une manière positive, si la nouvelle est vraie. Quand nous serons fixés à cet égard, nous pourrons plus aisément rechercher les causes et apprécier la portée de l'événement.

Nous avons annoncé que le pasteur Steeg s'est démis de sa candidature. Nous trouvons, dans l'*Ami du Peuple* de Bordeaux, la circulaire suivante de M. l'abbé Chavauty :

« Bordeaux, 30 mars 1877.

» Aux électeurs de la deuxième circonscription qui m'ont donné leurs suffrages.

» Le motif principal qui m'avait amené parmi vous n'existant plus, je me retire.

» La haine à mes convictions religieuses

solée.

A chaque instant une comparaison se faisait dans son esprit entre la Jeanne d'aujourd'hui et la Jeanne d'autrefois, et après chaque comparaison, le cœur de la pauvre grand-mère se rejetait avec plus d'amour et de regret vers la chère petite morte. Elle avait voulu une enfant aussi semblable que possible à celle qu'elle avait perdue ; elle aurait voulu pouvoir s'y tromper, et confondre, dans sa tendresse, la seconde avec la première. Mais elle avait beau mettre à Cécile les vêtements de Jeanne, relever ses boucles blondes avec les rubans qui avaient retenu les cheveux de l'autre, lui donner sa place partout, l'appeler des mêmes noms, lui prodiguer les mêmes caresses, elle ne pouvait réussir à s'attacher à elle ; il lui semblait même par moments qu'elle ne l'aimait pas du tout.

La tristesse l'envahissait de nouveau ; elle restait morne et silencieuse, au grand déplaisir de Cécile, qui voulait continuellement être amusée, et qui lui disait alors d'un ton impérieux :

« Grand-mère, pourquoi est-ce que tu ne ris pas ? Je ne veux pas qu'on joue avec moi sans rire. »

La pauvre grand-mère soupirait, et lâchait de se prêter davantage aux jeux de l'enfant.

Dans ces moments-là, si elle regardait Catherine, elle était sûre de trouver les doux yeux de l'infirmière attachés sur elle avec une expression de pitié tendre et respectueuse.

et sociales s'incarnait dans un homme, et cet homme était placé sur le pavois par les perpétuels ennemis de l'Église et de nos traditions nationales.

» Je devais à mon passé et à mes engagements d'entrer dans la lice et de faire un appel à vos cœurs de catholiques et de Français.

» Il est parti sans gloire.

» Cette fois encore, mon rôle spécial est donc fini.

» Prêtre catholique, je suis allé, avec le courage que Dieu donne à tous ceux qui ne cherchent que lui seul, dans des assemblées où, au grand détriment de notre pays, aucune voix autorisée n'ose, hélas ! se faire entendre.

» Là, deux, trois, quatre mille hommes sortis de l'atelier et des champs, boivent le sophisme et le mensonge ; Dieu est bruyamment outragé, l'Église et son chef auguste bafoués, la liberté de nos congrégations enseignantes ou hospitalières attaquée comme un fléau public ; des moyens empiriques de régénération sociale, vraies machines de mort pour la France, sont acclamés, et, chose lamentable, en de tels lieux et après de tels discours, la parole chrétienne et française fait silence.

» Je suis entré, j'ai demandé à être entendu, j'ai offert de répondre à toutes les accusations contre ce que je vénère, et à toutes les questions que l'on m'adresserait.

» Des milliers d'hommes dont je contrariais tous les préjugés et toutes les passions ont voulu m'entendre ; et, en m'en allant, j'emporte la pensée consolante qu'ils ont rendu hommage dans ma personne au noble caractère du prêtre catholique.

» En me donnant vos suffrages, vous avez dit à la France combien vous aviez approuvé mon attitude pendant le combat.

» Je n'ambitionne pas d'autre récompense.

» Je sais, en effet, que vous qui avez voté pour moi, méprisant tout obstacle, vous êtes vraiment les amis de Dieu et de la patrie.

» F. CHAVAUTY,

» Aumônier de la garnison de Libourne. »

Il n'y a donc plus que la candidature de M. Mie qui demeure.

S'il n'en surgit pas de nouvelles, les électeurs n'auront pas besoin de se déplacer.

Nous croyons savoir que les tentatives de réconciliation qui se poursuivent entre les partisans du prince Napoléon et les partisans du prince impérial ne laissent pas de préoccuper un certain nombre d'hommes politiques, demeurés fidèles à l'Empire qu'ils ont servi, mais qui tiennent avant tout à honneur de ne pas désertier la défense des idées d'ordre et de conservation.

La réunion des deux fractions du parti impérialiste aurait évidemment pour effet de faire prédominer dans la direction de ce parti les doctrines anti-religieuses et ultradémocratiques du prince Napoléon ; tel est au reste le but avoué des promoteurs de l'entreprise à laquelle nous faisons allusion.

Elle ne put s'empêcher d'être de l'avis de Nannette, un jour qu'elle entendit celle-ci dire à la femme de chambre, qui lui demandait si on avait des nouvelles du père de Catherine :

« Ah ! la chère créature du bon Dieu ! elle ne fait pas de bruit, et elle reste toute la journée à la même place ; mais c'est égal, il y aura un fameux vide dans la maison le jour où elle s'en ira. Sa mère a eu de la chance de mourir la première ; car il me semble que quand on perd une enfant comme celle-là, on n'a plus qu'à mourir de chagrin. »

VII. — QUI FINIT BIEN.

La rougeole était guérie, et Cécile avait continué à se faire amuser par Catherine et à abuser de sa complaisance. Un de ses jeux favoris consistait à se déguiser et à improviser une scène où elle jouait le premier rôle, et où Catherine lui donnait la réplique. Elle aimait surtout à représenter une reine, et se plaignait, un peu aigrement, de ce que Catherine ne pouvait marcher, et était par conséquent incapable de porter la queue de sa robe, ou de venir se prosterner devant son trône (un petit fauteuil qu'elle juchait sur une table).

Un jour donc qu'elle se promenait dans la chambre, coiffée d'un diadème de papier doré, posé sur un long voile de dentelle, vêtue d'un manteau de cour de son invention, et ornée de tous les oripeaux

Si elle réussit, où iront les conservateurs, les hommes religieux qui espéraient, bien pire une garantie contre le triomphe de l'Église, des théories et des aspirations révolutionnaires ? Leurs illusions seraient désormais sans excuse.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. Louis Veuillot quittait la direction du journal *l'Univers* et qu'il était remplacé par M. de Belcastel.

M. Louis Veuillot a cru devoir démentir cette nouvelle qui avait été lancée en guise de poisson d'avril par *l'Événement*.

M^r Pallu du Parc, évêque de Blois, vient de succomber à une attaque d'apoplexie sévère.

Le digne prélat était né à Poitiers, le 2 septembre 1804. Il était supérieur du grand séminaire de La Rochelle, quand il fut nommé à l'évêché de Blois, par décret du 45 décembre 1850 ; il avait été sacré le 4^{er} mai 1851.

On vient de publier un tableau comparatif de la quantité de viande qui se consomme dans différentes capitales et autres grandes villes européennes. Il résulte de ce tableau qu'en raison du prix excessivement élevé de la viande de bœuf sur toutes les places d'Europe, la quantité de viande consommée à Paris en moyenne, par habitant, est moindre que celle consommée à Londres, ville qui vient en première ligne, et moindre aussi que celle de Hambourg.

La Compagnie des chemins du Nord de l'Espagne a sollicité et obtenu du gouvernement 47 ports d'armes gratuits pour ses employés, afin qu'ils puissent défendre ses trains de voyageurs contre les attaques de la main armée dont ils peuvent être l'objet.

Chronique militaire.

On lit dans l'*Avenir militaire* :

« En vue de l'approche du concours tripartite, divers journaux ont donné à la circulaire publiée dans le *Moniteur de l'armée*, du 44 février, une interprétation qu'elle ne saurait avoir. Le ministre de la guerre n'a pas décidé que désormais les officiers, sous-officiers et soldats ne pourraient plus prendre part à des carrousels publics ; il a simplement arrêté que l'armée n'avait pas à prêter son concours à des réunions payantes, à des fêtes lucratives organisées par des sociétés privées, quels que soient leur nature et leur but, si recommandables qu'ils puissent être. »

C'est bien ainsi que nous l'avions compris. Les carrousels auront lieu comme

qu'elle avait pu rencontrer, Catherine l'appela, et la pria doucement de venir à elle.

— Votre jupe est trop longue, mademoiselle Jeanne, lui dit-elle ; vous allez marcher dessus et tomber ; venez que je la relève un peu.

— Tomber ? C'est bon pour vous ! répliqua Cécile. Moi, je sais me tenir sur mes jambes.

Et elle essaya de courir avec tout son attirail, en retournant la tête en arrière pour voir quelle mine faisait Catherine. Mais elle n'eut pas fait trois pas que ses pieds s'embarassèrent dans sa longue traîne : elle tomba.

Elle se trouvait alors devant la cheminée qui flambait un grand feu ; son voile, entraîné par le courant d'air, alla effleurer le brasier.... en seconde, il s'enflamma.

Catherine jeta un cri terrible, et, oubliant que comme l'avait dit l'imprudente enfant, elle ne pouvait se tenir sur ses jambes, elle s'élança de sa chaise et vint rouler auprès de Cécile.

Alors, pressant dans ses mains le voile en feu, étouffant sous ses propres vêtements la flamme qui dévorait déjà les fleurs et les légères étoffes de Cécile, elle avait composé sa parure de reine, elle se précipita contre l'incendie jusqu'à ce qu'on vint à leur secours. Puis elle s'évanouit.

(La suite au prochain numéro.)

pauvre fille...

— Oh ! cela ne fait rien ; vous n'avez pas peur de la prendre, vous, ni le médecin non plus. Laissez-moi y aller, je vous en prie, Madame ! je crois que je l'ai eue quand j'étais petite, d'ailleurs.

M^{lle} Loghouët finit par céder, et cette rougeole lui fournit l'occasion de faire plus ample connaissance avec Catherine. Elle admira sa patience, sa douceur inaltérable devant les caprices et les boutades de Cécile, les jolies inventions qu'elle faisait pour l'amuser ; elle remarqua le charme de sa voix et l'intelligence avec laquelle elle lisait des contes à la malade.

« Je ne croyais pas, se disait-elle, que Catherine fût capable de lire si couramment. »

Elle eut le mot de l'énigme en trouvant Catherine très-occupée un matin à étudier, en suivant les mots du doigt, l'histoire qu'elle devait lire à Cécile dans la journée.

« Quelle bonne petite âme ! pensa-t-elle, et quel malheur qu'elle soit laide et infirme ! »

Elle ne pouvait se dissimuler que Cécile n'avait ni douceur ni patience, et que sa merveilleuse facilité pour apprendre lui servait plutôt à briller qu'à se faire aimer : son esprit n'avait point de cœur.

En adoptant cette enfant, M^{lle} Loghouët avait cherché une consolation, et elle avait seulement trouvé une occupation ; elle ne se sentait pas con-

le passé. Les officiers, sous-officiers et soldats y prendront part, mais à la condition que ces exercices militaires soient offerts gratuitement au public, ainsi qu'ils l'ont toujours été à l'École de cavalerie de Saumur, où les carrousels ont pris naissance.

M. Thibaudin, général de brigade, récemment promu, est nommé au commandement de la 20^e brigade d'infanterie, 10^e division, 5^e corps d'armée, et des subdivisions de région de Blois et d'Orléans.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Au moment où nous mettons sous presse, aujourd'hui mercredi, midi, un violent orage, accompagné d'une pluie battante et même de grêle, passe sur Saumur. Les coups de tonnerre se succèdent presque sans interruption, comme au milieu de l'été.

Le tirage de la Loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph aura lieu demain jeudi, à une heure, à l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.

Une médaille d'or de 2^e classe vient d'être décernée à M. Jacques Besnier, marinier à Montsoreau, qui, le 5 janvier dernier, a sauvé un homme sur le point de se noyer dans la Loire.

M. Besnier était déjà titulaire de la médaille en argent de 4^e classe.

Un accident, — ou plutôt un incident, est arrivé sur la ligne de Poitiers à Saumur, dans la nuit de samedi à dimanche.

Le train parti de Saumur à 7 h. 40 a dû s'arrêter entre les stations de Moncontour et Fontenay, aux environs du poteau kilométrique 43, et y stationner pendant quatre heures, depuis 9 h. 1/2 du soir jusqu'à 2 h. 1/2 du matin, en attendant une locomotive de secours.

Voici ce qui était arrivé : en regardant à droite et à gauche de la machine, le mécanicien s'était aperçu qu'une gerbe d'étincelles jaillissait de la bielle de droite, à chaque coup de piston ; il arrêta immédiatement et constata qu'un bouton mal assujéti s'était engagé successivement entre les différentes pièces motrices, faussant ainsi tout le système : la bielle, entre autres, était complètement tordue et incapable de fonctionner.

Forcé de stationner, le mécanicien envoya son homme d'équipe à la station la plus voisine pour faire télégraphier à Loudun. En effet, une locomotive de secours arriva vers 2 heures 1/2 du matin, et emmena à Poitiers les voyageurs, qui, arrivés à destination avec un retard de quatre heures, en ont été quittes pour une promenade nocturne aux environs du train en détresse, qui, bien que faite au clair de lune et par un beau temps, n'avait rien de sentimental. (Patriote.)

CHARENTES ET VENDÉE.

Nous lisons dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

On nous communique et nous insérons avec un véritable plaisir la note suivante qui prouve que conformément à nos espérances le gouvernement s'est décidé à sauver par son intervention la Compagnie de la Vendée. Grâce à son intervention, due à l'initiative de M. Christophle, ministre des travaux publics, les travaux vont pouvoir être continués sur la ligne de Tours à Loches.

« Le Préfet s'est rendu à Paris pour porter à M. le ministre des travaux publics les vœux du département sur les diverses voies ferrées qui nous touchent. La sollicitude du gouvernement avait été vivement éveillée par la crainte d'une suspension imminente des travaux sur la ligne de Tours à Montluçon. M. le ministre des travaux publics s'est empressé de mander M. le directeur des chemins de fer de la Vendée, et, grâce à sa haute intervention, les difficultés paraissent aplanies. Nous croyons pouvoir dire avec certitude que les travaux sur cette ligne ne seront pas interrompus. »

Il nous est permis d'ajouter un mot à la courte note qui précède. En effet, nous ne manquons à la justice si nous néglignons de rendre hommage au rôle rempli par M. Christophle, ministre des travaux publics, dans la grave question des lignes ferrées qui

intéressent l'Ouest de la France et le département d'Indre-et-Loire en particulier. M. Christophle, placé dans une situation difficile par les prétentions d'une partie de la Chambre, a montré une vigueur, une habileté de parole et une science économique qui ont vivement frappé ses adversaires eux-mêmes.

En ce moment même il continue son œuvre, et tout porte à penser qu'il la conduira à bonne fin. S'il parvient, et nous l'espérons bien, dans la convention qu'il négocie actuellement avec l'Orléans à assurer au département d'Indre-et-Loire les avantages auxquels il a droit, M. Christophle méritera la reconnaissance de nos concitoyens.

Le *Mercur* Segréen dit tenir de « source certaine » que les lignes des chemins de fer en construction, dans l'arrondissement, seront livrées au public, savoir :

Château-Gontier à Segré, au mois de juillet ;

Château-Gontier à Laval, au mois d'août ; Segré à Châteaubriant, vers la fin de l'année ;

Chemazé à Craon, en 1878 ; Segré à Angers, vers le milieu de l'année 1878.

Angers. — Hier, à midi, le premier étage d'une maison située à Angers, à l'angle de la rue du Port-Ligny et de la place Loricaud, s'est effondré.

Il n'y a heureusement pas eu d'accident de personne. Une femme n'a eu que le temps de quitter la maison.

— On a retiré dimanche, à Bouchemaine, le corps d'un noyé, qui a été reconnu pour être le nommé S..., âgé de 20 ans, clerc de notaire à Baugé.

S... avait disparu au mois de février dernier. On pense qu'il se sera volontairement donné la mort. Il avait plusieurs fois manifesté l'intention de se suicider.

Les voyageurs de Nantes, qui revenaient samedi de Saint-Nazaire par le pyroscaphe de 5 heures, ont été témoins d'un effet funèbre de l'inondation. En face de Haute-Indre, le pyroscaphe a croisé un enterrement en canot. Une première chaloupe contenait les prêtres ; la seconde, le cercueil ; les chaloupes suivantes étaient occupées par les parents. Les eaux, qui s'étaient fort élevées au-dessous de Nantes, recouvraient entièrement le chemin allant de Haute-Indre au cimetière ; la seule voie praticable était celle de la Loire.

Le malheureux dont on transportait les dépouilles ne se doutait guère, de son vivant, qu'il serait enterré à la vénitienne.

Niort. — On nous écrit de Niort que la cavalcade organisée dans cette ville, au profit des pauvres, a été des plus fructueuses pour ces derniers, puisque la quête s'est élevée à plusieurs milliers de francs. Nous en reparlerons.

Sables-d'Olonne. — Les personnes qui sont allées l'année dernière passer une saison aux bains de mer des Sables-d'Olonne apprendront avec plaisir que le Casino de cette charmante station balnéaire aura cette année pour directeur M. Leguay, dont tout le monde a su apprécier en 1876 la haute intelligence artistique et la rare amabilité.

La Société Générale franco-anglaise nous prie d'annoncer qu'elle vient d'établir son dépôt de CHALES DES INDES, pour tout l'Ouest, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 63 et 65, à Angers.

À partir de ce jour, on trouvera dans cette maison un très-grand choix de châles longs et carrés au même prix que dans sa maison de Paris.

Dernières Nouvelles.

Le *Siecle* reçoit au dernier moment une dépêche de Bordeaux annonçant que le comité a offert la candidature à M. Caduc, ancien député à l'Assemblée nationale, et que M. Caduc l'a acceptée.

Les opportunistes ne veulent pas abandonner la lutte, mais nous doutons de leur succès.

Berlin, 2 avril.

On s'occupe plus en ce moment de la situation intérieure que des affaires extérieures. Depuis une quinzaine de jours, le chancelier de l'empire se plaint de nouveau de sa santé et dit ouvertement qu'il est très-mécontent non-seulement de l'affaire Stosch, mais aussi à plusieurs points de vue de la façon dont marchent les choses, et qu'il désire rentrer dans la vie privée sinon pour toujours, du moins pour longtemps.

Quelques personnes racontent que le prince de Bismark a offert sa démission, mais que l'empereur n'a pas voulu en entendre parler et n'a accordé au chancelier qu'un congé d'une année. On répand à ce sujet les bruits les plus différents.

On dit, par exemple que le comte Stolberg sera nommé vice-chancelier et M. de Camphausen président du conseil des ministres ; d'autres personnes signalent comme l'homme de l'avenir le feld-marchal de Manteuffel, qui a assisté aux débats du Parlement allemand, etc.

Il est inexact qu'un différend sérieux se soit aussi produit entre le prince de Bismark et M. de Camphausen. Il ne s'agit que d'explications amicales touchant la situation que M. de Camphausen occupe en qualité de vice-président du conseil des ministres.

L'Agence Havas publie la note suivante, qui émane probablement de l'ambassade d'Allemagne :

« A l'occasion du congé que le prince de Bismark aurait annoncé l'intention de prendre, le bruit s'est répandu qu'il allait être remplacé par le prince de Hohenlohe, ambassadeur à Paris.

» Nous croyons pouvoir affirmer que cette allégation n'est pas exacte. Le prince de Hohenlohe sera assurément maintenu à son poste, tandis que les doubles fonctions du prince de Bismark, celles de chancelier de l'Empire et de ministre des affaires étrangères, seront, selon toute probabilité, exercées par M. de Bulow, secrétaire d'Etat, et par M. de Camphausen, ministre des finances. »

Hier matin, aucune dépêche officielle n'avait été reçue par le gouvernement français annonçant ou commentant la démission de M. de Bismark. On est donc réduit sur cet événement aux informations du *Morning-Post*, sujettes à vérification, et il serait actuellement prématuré de vouloir indiquer les causes de la résolution du chancelier.

On écrit de Berlin :

« Les fiançailles de la princesse Charlotte, fille aînée du prince impérial d'Allemagne, avec le prince héréditaire de Saxe-Cobourg, ont eu lieu le 1^{er} avril au palais du prince impérial.

» Le prince de Bismark a célébré, le 4^{er} avril, le 62^e anniversaire de sa naissance. L'empereur et le prince impérial d'Allemagne sont allés lui présenter leurs félicitations. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 3 avril 1877.

La Bourse était un peu plus animée aujourd'hui qu'hier, mais n'avait pas retrouvé encore son attitude normale. Aussi à peine les négociations se sont-elles écartées des cours de compensation pendant qu'on achevait la liquidation, ce qui ne s'est pas fait sans trahir quelques besoins d'argent qui ont provoqué une légère élévation du report. On raisonne beaucoup sur des arbitrages que les Compagnies d'assurances auraient faits sur leurs rentes ; nous croyons qu'il manque à ces raisonnements, outre une justesse suffisante, un peu de fondement, les Compagnies d'assurances n'ayant pas l'habitude de remuer beaucoup les rentes qui constituent leurs réserves. Le 3 0/0 finit à 73.10 et le 5 0/0 à 108.35. Les recettes générales ont vendu 15,300 francs de rente 5 0/0. Voilà donc encore une liquidation qui tourne au profit des acheteurs ; on pourrait justement l'appeler la liquidation du protocole. Nous n'avons pas encore fini avec la politique, mais la Bourse se montre décidée à laisser de côté toutes ces nouvelles variables et discutables. Après nos rentes, c'est le 5 0/0 italien qui tient, comme toujours, le premier rang, mais à peine a-t-il conservé le cours de 74. Le 5 0/0 turc oscille de 13 à 13.05. Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer ont donné lieu à des échanges réguliers, mais peu empressés, aux cours suivants : Est 646.25, Lyon 1,070, Nord 1,500. Les valeurs de crédit sont lourdes, les fonds égyptiens et russes plus offerts que demandés. Les Consolidés sont venus en hausse de 1/8.

(Correspondance universelle.)

EN VENTE

A la librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur :
Grand et magnifique Tableau intitulé :
La Généalogie d'Henri de Bourbon,
DUC DE BORDEAUX, COMTE DE CHAMBORD,
Par M. T. de la Porte.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et C^o**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

Refusez les contrefaçons.
N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des pommons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N^o 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N^o 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,

Musicien au 63^e de ligne.

Cure N^o 62,986.

M^{lle} Martin, d'aménorrhée, Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécula indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AVRIL 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	73	05		Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	670			Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	717	50	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	102	30		Crédit Mobilier	167	30	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	600		5
5 % jouiss. novembre	108	20		Crédit Foncier d'Autriche	300			Société autrichienne, j. Janv.	470	25	1 25
Obligations du Trésor, 1. payé.	500			Charentes, 400 fr. p. j. août.	275	2	12 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238			Est, jouissance nov.	646	25	1 25	Orléans	340		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	497	50	4 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1068	75		Paris-Lyon-Méditerranée.	336	75	
1865, 4 %	311	25		Midi, jouissance juillet.	786	25	3 75	Est	337		
1869, 3 %	393	25	1 75	Nord, jouissance juillet.	1307	50	7 50	Nord	347	50	
1871, 3 %	383	75	1 25	Orléans, jouissance octobre.	1115			Ouest	335	50	
1875, 4 %	506	50	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	710		5	Midi	267	50	
Banque de France, j. juillet.	3370			Yendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.				Deux-Charentes.	265		
Comptoir d'escompte, j. août.	687	50		Société Immobilière, j. Janv.	406		2 50	Canal de Suez.	533	50	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	305			C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	607	50	2 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 25 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-voiture (s'arrête à Angers)	1
6 heures 45 minutes du matin, omnibus-voiture	2
9 heures 15 minutes du matin, omnibus-voiture	3
12 heures 45 minutes du midi, omnibus-voiture	4
3 heures 15 minutes du soir, omnibus-voiture	5
6 heures 45 minutes du soir, omnibus-voiture	6

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-voiture omnibus	1
6 heures 45 minutes du matin, omnibus-voiture	2
9 heures 15 minutes du matin, omnibus-voiture	3
12 heures 45 minutes du midi, omnibus-voiture	4
3 heures 15 minutes du soir, omnibus-voiture	5
6 heures 45 minutes du soir, omnibus-voiture	6

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites :
A la requête de :
1^o M. Pierre Blot, propriétaire-cultivateur, demeurant à Recouvrance, commune d'Allonnes ;
2^o M. Pierre Mabileau, boucher, demeurant au même lieu ;
3^o M. Jean Delalande, cultivateur au Petit-Moulin, commune d'Allonnes ;
Elisant domicile en l'étude de M^e Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, constitué pour eux ;

Et suivant exploits de Bourasseau, huissier à Saumur, en date du vingt-six mars mil huit cent soixante-dix-sept ; de Barast, huissier à Paris, en date du vingt-sept mars mil huit cent soixante-dix-sept, et de Amédée, huissier à Baugé, en date du vingt-sept mars mil huit cent soixante-dix-sept, enregistrés ;

A : 1^o M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ;

2^o M^{me} Marie-Louise Maupoint, épouse de M. Joseph-Jules Senil, ancien notaire à Longué, cette dame demeurant à Paris, boulevard Montparnasse, n° 123 ;
3^o M. Senil, ci-dessus qualifié, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-deux février mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée : 1^o d'un acte passé devant M^e Verneau, notaire à Verneuil-Fourrier, le vingt-trois novembre mil huit cent soixante-seize, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Joseph-Jules Senil, ancien notaire, et dame Marie-Louise Maupoint, son épouse, demeurant à Longué, au profit de MM. Blot et Mabileau, sus-nommés, de la portion vers levant, contenant deux hectares dix ares environ, d'un morceau de vigne, nommée les Plantes, située commune de Neuillé, au plan de laquelle elle est figurée sous le numéro 748, section B, joignant au levant et au midi Juteau, au nord le chemin de Neuillé, au couchant l'autre portion de la vigne, moyennant le prix principal de deux mille deux cents francs, outre les charges ;

2^o d'un autre acte reçu par le même notaire, le quatorze décembre mil huit cent soixante-seize, enregistré et transcrit, contenant vente par les mêmes époux Senil, à M. Delalande, sus-nommé, de la portion vers couchant, contenant environ un hectare trente-trois ares trente centiares, du même morceau de vigne, nommée les Plantes, située commune de Neuillé, joignant cette portion au couchant, et au midi M^{me} Becquet, et au nord le chemin de Neuillé, au levant l'autre portion vendue par l'acte ci-dessus relaté à M. Blot, moyennant le prix principal, outre les charges, de mille francs ;

Avec déclaration que ces notifications leur étaient faites conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils avisent, dans le délai de deux mois, et que faute par eux de le faire dans ce délai, l'immeuble dont il s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains des acquéreurs de toutes hypothèques de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires dudit immeuble

sont, indépendamment des vendeurs :
1^o M. Louis-Antoine-Jules Berthe, propriétaire, et dame Marie-Louise-Mathilde Quesnay de Beaurepaire, son épouse, demeurant ensemble à Neuillé ;

2^o M^{me} Marguerite Ducamp, veuve de M. Louis Becquet, propriétaire à Neuillé ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier les notifications dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat, du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.
Saumur, le deux avril mil huit cent soixante-dix-sept.
(186) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

D'un exploit du ministère de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du vingt-huit mars mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ;

Il appert : qu'à la requête de :
1^o M. Louis Poulard, cultivateur, époux de Marie-Fresneau, demeurant à Recouvrance, commune d'Allonnes ;
2^o M. Albert-Émile Pottier, propriétaire, demeurant à Paris, rue Maubeuge, n° 44, pour lesquels domicile est élu en l'étude de M^e V. Le Ray, avoué près le tribunal civil de Saumur, y demeurant, rue de Bordeaux, n° 4 ;

Notification a été faite à M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur,

D'un acte fait au greffe, le premier mars mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, constatant qu'à l'effet de purger les immeubles ci-après des hypothèques légales dont ils pourraient être grevés, M^e V. Le Ray, avoué des acquéreurs, a déposé au greffe la copie collationnée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Charles Verneau, notaire à Verneuil-Fourrier, le douze novembre mil huit cent soixante-seize, enregistré et transcrit, contenant vente à : 1^o M. Louis Poulard, et 2^o M. Albert-Émile Pottier, par M. Jules-Étienne-Joseph Senil, notaire à Longué, y résidant, comme mandataire de M. Joseph-Jules Senil, ancien notaire à Longué, et dame Marie-Louise Maupoint, épouse de ce dernier, ses père et mère ;

De : 1^o une sapinière, située dans la lande de Bourmelles, commune de La Breille, contenant environ soixante-six ares, joignant au levant un chemin, au midi M. Besnard et des fresches de la commune de Blou, au couchant M. Blot ; d'Allonnes, et au nord M. Deniau ;

2^o Une bonne et excellente vigne, dite le Clos-du-Paradis, situé au canton du Bois-Saint-Marc, commune de Neuillé, joignant au nord et au levant M. Vinet et M. Juteau, au midi MM. Pellier et Juteau, au couchant MM. Poisson, Juteau et Robin-Brissard, figuré au plan cadastral sous le n° 596, section B, pour une contenance de un hectare cinquante-trois ares.

Ces deux adjudications ont eu lieu, en sus des charges, la première, moyennant le prix principal de sept cent dix francs ; la deuxième, moyennant le prix principal de six mille huit cents francs.

Avec déclaration à M. le procureur de la République que les propriétaires antérieurs aux époux Senil étaient : premièrement, pour la sapinière, 1^o la famille Chapin, de Vivy ; 2^o M. Marie-Anatole-Athanase Roux de la Borie, demeurant à Paris ; — deuxièmement, pour le Clos-du-Paradis, 1^o M^{me} Marguerite Descamps, veuve de M. Louis Becquet, propriétaire à Neuillé, au-

jourd'hui décédée ; 2^o et dame Marie-Louise-Mathilde Quesnay de Beaurepaire, épouse de M. Louis-Antoine-Jules Berthe, propriétaire, demeurant à Neuillé.

Avec déclaration encore à M. le procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connus des acquéreurs, il ferait la présente publication, conformément à la loi ;

Avec sommation enfin à M. le procureur de la République d'avoir à requérir telles inscriptions qu'il jugera utiles pour cause d'hypothèques légales, dans le délai de deux mois, après quoi il n'y serait plus reçu.

L'avoué des acquéreurs,
(187) V. LE RAY.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

TERRAIN

Au Pont-Fouchard.

Joignant l'établissement Pallu.

Vingt ares de superficie. — 25 mètres de façade. (173)

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

A VENDRE

UNE TERRE

De 220 hectares

Située près Vihiers.

D'un revenu de 3 fr. 50 p. 0/0, net d'impôts.

Pour traiter, s'adresser : soit à M^e TAHET, notaire à Vihiers, soit à M. CHUPIN, expert à Beaupreau.

A VENDRE

UN JARDIN FRUITIER

AVEC PAVILLON

Situé au Pont-Fouchard, ancienne route de Saint-Florent, entre les jardins Morancé et Duval.

S'adresser à M. LAMARE, maître sellier à l'École de cavalerie. (64)

SCIERIE MÉCANIQUE

DE PAS-DE-JEU

(Deux-Sèvres).

Bâtiments d'exploitation, d'habitation, servitudes, 3 hectares de terrain joignant la gare, matériel complet, scies circulaires et à rubans, machine à vapeur, chevaux, voitures, charrettes, diables, etc.

Mise à prix : 30,000 fr.

Adjudication, 26 avril, sur les lieux, par M^e GUIBERT, notaire à Oiron. (174)

A LOUER

DE SUITE

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Avec JARDIN.

Située rue de Poitiers, n° 35.

S'adresser : soit à M^e LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n° 4 ; soit à M^e PIRON, commissaire-priseur.

MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Avec Jardin, Cour, Remises et Ecurie.

Rue de la Chouetterie, n° 11.

S'adresser à M. BIGEAU, qui l'habite. (179)

A LOUER

Pour la Toussaint 1878,

L'HOTEL DE L'ÉTOILE

A la Croix-Verte, près Saumur.

Cet hôtel, bien achalandé, possède de nombreux appartements et de belles servitudes.

S'adresser à M^{me} veuve ALBERT, Levée-Neuve, ou à M. MAURICEAU-ALBERT. (81)

VASSEUR FILS

FABRICANT DE CLOUS

Rue Saint-Nicolas, 28,

A SAUMUR.

Fabrication de clous en tous genres, fer au bois, commerce de clous en tôle et en fils fer, spécialité de fils fer, raidisseurs, crampons galvanisés pour vignes et entourages de prés pour bestiaux, en qualité supérieure ; ustensiles de ménage en fer battu, étamé et en fonte, fourneaux de tailleurs, de lingères ; chauffeuses, soufflets, serrures en bois, pelles à terre tout acier, ferronnerie, vis pour charpentier, boulons, pointes, etc., etc. ; prix très-moderés.

Les articles demandés, qui ne sont pas en magasin, seront livrés dans un bref délai. (42)

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

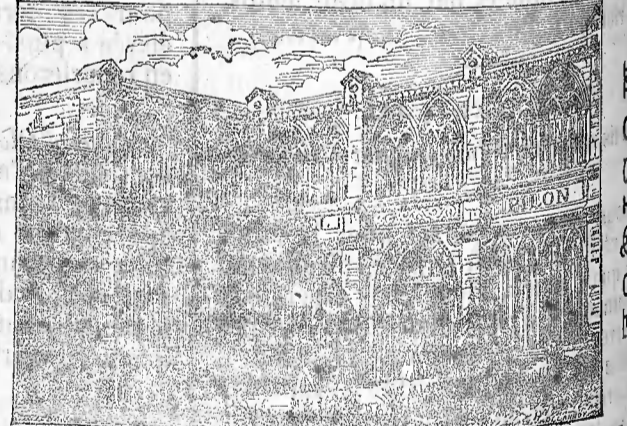
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Co
23, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉS À DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales inédites. Paris : Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains. BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI ; doigtée par Morceau, soit 11 volumes grand format. Prix

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

Saumur, imprimerie de P. GODET.